

## Dossier d'inscription administrative 2023-2024

Année d'étude : 1 2 3 4 5

Nom de naissance : .....

Prénoms : .....

Genre : F  M  Autre 

Adresse : n°..... rue, bâtiment : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

@ : .....

Durant l'année scolaire l'Ecole communiquera exclusivement avec les étudiants via leur adresse institutionnelle

Nationalité : ..... Né(e) le .....

Département : ..... Ville : .....

Pays : .....

N° INSEE (sécurité sociale) .....

Numéro INE .....

Les informations ci-dessus et notamment vos coordonnées sont nécessaires aux Beaux-Arts de Paris. Par la transmission de ces informations, vous consentez à leur utilisation par les Beaux-Arts de Paris pour assurer votre inscription, vous communiquer par courriel vos accès à Taïga et vous contacter dans le cadre des enseignements dispensés et des actualités pédagogiques. Ces informations sont exclusivement destinées aux services internes des Beaux-Arts de Paris ainsi qu'aux organismes partenaires le cas échéant. En application de la loi n°78-17 dite Informatique et Libertés modifiée et du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 dit RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation, de portabilité et de rectification aux données contenues dans ce formulaire, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à l'attention du Délégué à la protection des données au Secrétariat Général des Beaux-Arts de Paris, 14 rue Bonaparte, 75007 Paris. Vous êtes également en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Nom et coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence**

Nom – Prénom : .....

Père  Mère  Autre  .....

Adresse : n°..... rue, bâtiment : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

@ : .....

**Informations diverses**

Êtes-vous personnellement le chef de famille ? oui / non

Cat. Socio-professionnelle du chef de famille : ..... (voir code page 2) .

- Engagé dans la vie professionnelle : (joindre justificatif de contrat de travail 120h par trimestre)
- En situation de handicap : (joindre un justificatif pour l'année en cours)
- Double Cursus : (joindre le certificat de scolarité)
- Chargé de famille : (joindre une photocopie du livret de famille)
- Sportif de haut niveau : (joindre un justificatif pour l'année en cours)
- Bilingue : (langue(s) : )

## Descriptif des études

Baccalauréat ou équivalent			
Série :	Année :	Département/ Pays :	Mention :
Spécialité 1 : (uniquement pour les bacs après 2022)		Spécialité 2 : (uniquement pour les bacs après 2022)	

Diplôme le plus haut obtenu (hors baccalauréat) :			
Domaine :	Année :	Mention :	Département/Pays :
Etablissement :			

Situation pour l'année scolaire 2022/2023 (indiquez la lettre correspondante) :

<b>A</b>	Enseignement secondaire (y compris par correspondance)
<b>B</b>	BTS (y compris post-BTS)
<b>C</b>	IUT (y compris post-DUT ou licence professionnelle)
<b>D</b>	CPGE
<b>E</b>	Ecole et formation d'INGENIEURS (universitaire ou non)
<b>G</b>	Enseignement supérieur par CORRESPONDANCE
<b>H</b>	UNIVERSITE et Paris Dauphine (hors IUT, IUFM, Ecole d'ingénieurs universitaire)
<b>I</b>	Ecole artistique, culturelle, d'architecture
<b>J</b>	Ecole de MANAGEMENT (école de commerce, gestion)
<b>K</b>	AUTRE ETABLISSEMENT SISE - Ecoles normales supérieures (ENS Cachan, Lyon, Paris), - Instituts catholiques (Lille, Lyon, Nantes (univ catholique de l'ouest), Paris et Toulouse), - Museum national d'histoire naturelle (MNHN), - Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), - Ecole pratique des hautes études (EPHE), - Ecole nationale des Chartes (ENC), - Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), - Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Malakoff), - Institut catholique d'études supérieures (ICES La Roche/Yon), - Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Institut de physique du globe de Paris, institut d'études politiques de Paris, Observatoire de Paris, - Ecoles nationales vétérinaires (Lyon (VETAGRO SUP), Maisons Alfort, Nantes (ONIRIS), Toulouse), - Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles.
<b>M</b>	ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
<b>N</b>	Mise à niveau, préparation aux études supérieures (y compris MAN et MANAA)
<b>S</b>	AUTRE ETABLISSEMENT ou cursus (en France), y compris CPES (classes préparatoires aux études supérieures)
<b>Q</b>	Etablissement <b>ETRANGER</b> d'enseignement <b>secondaire</b>
<b>R</b>	Etablissement <b>ETRANGER</b> d'enseignement <b>supérieur</b>
<b>T</b>	NON SCOLARISE l'année précédente <b>ET JAMAIS ENTRE</b> dans l'enseignement supérieur (prise d'études différée)
<b>U</b>	NON SCOLARISE l'année précédente <b>MAIS PRECEDEMMENT ENTRE</b> dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non (reprise d'études)
<b>W</b>	NON SCOLARISE l'année précédente <b>MAIS PRECEDEMMENT ENTRE</b> dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non (reprise d'études) à l'étranger

J'atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts. Je reconnais que mon inscription ne sera définitive qu'après règlement des frais d'inscription ou transmission d'un justificatif d'exonération.

Fait à ..... Le .....

Signature :

## Liste des catégories Socio-professionnelles

- |  |  |
|--|--|
| (1) Non défini   | (52) Employés civils et agents de la fonction publique |
| (10) Agriculteur exploitant  | (53) Policier et militaire                             |
| (21) Artisan   | (54) Employé d'administratif d'entreprise              |
| (22) Commerçant  | (55) Employé de commerce                               |
| (23) Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus                        | (56) Personnel de service direct aux particuliers      |
| (31) Profession libérale   | (61) Ouvrier Qualifié                                  |
| (33) Cadre de la fonction publique                                   | (66) Ouvrier non qualifié                              |
| (34) Professeur et assimilé, profession scientifique                 | (69) Ouvrier agricole                                  |
| (35) Profession de l'information, des arts et des spectacles         | (70) Retraité  |
| (37) Cadre administratif et commercial d'entreprise                  | (71) Retraité agriculteur exploitant                   |
| (38) Ingénieur   | (72) Retraité artisan, commerçant, chef d'entreprise   |
| (42) Instituteur et assimilé   | (73) Retraité, employé et ouvrier                      |
| (43) Profession intermédiaire e la santé et du travail social        | (81) Chômeur n'ayant jamais travaillé                  |
| (45) Profession intermédiaire administrative de la fonction publique | (82) Personne sans activité                            |
| (47) Technicien  |  |
| (48) Contremaître, agent de maîtrise                                 |  |

## Contribution vie étudiante et de campus

Vous devez obligatoirement vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) **avant** de vous inscrire à l'École. L'attestation d'acquiescement CVEC devra être obligatoirement jointe au dossier (document reçu par email de la part de la CVEC avec un **QR code**) pour que votre inscription soit valide. <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

### Tous les étudiants doivent effectuer les démarches d'enregistrement de la CVEC.

Toutefois, sont exonérés de son paiement :

- Les boursiers ou bénéficiaires d'une allocation accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants sous statut de réfugié
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

Si vous n'avez pas encore votre notification de bourse pour l'année universitaire 2023-2024 ou si vous relevez d'un autre dispositif de bourse (par exemple, les bourses régionales ou du ministère de la Défense, Campus France), vous devez d'abord vous acquitter de la CVEC.

Vous pourrez par la suite en demander le remboursement auprès du CROUS, après avoir reçu votre notification conditionnelle de bourse. La plateforme internet de demande de remboursement (sur le site du Crous) ouvre courant septembre.

## Garantie responsabilité civile

Elle couvre l'étudiant.te, victime ou responsable d'accident. Elle est **OBLIGATOIRE**.

Votre assureur, ou celui de vos parents vous délivre une attestation de responsabilité civile qui couvre explicitement l'intégralité des activités du cursus pour l'année scolaire 2023-2024 : stages, voyages d'études, activités à l'école...

## **Pièces à joindre impérativement à votre dossier**

### **Pour tous les étudiants :**

- Photocopie de votre pièce d'identité
- Photocopie du certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (étudiants nés en France)
- Acte de cession de droits de l'étudiant dûment rempli (en suite de ce document)
- Photocopie de l'attestation d'assurance scolaire pour l'année universitaire 2023 -2024 (la mention scolaire ou universitaire doit être présente obligatoirement sur le document ainsi que la mention de l'année 2023-2024)
- Attestation d'acquittement CVEC
- Attestation de résultats du Baccalauréat (relevé de note) ou diplôme du Baccalauréat (une fois celui-ci transmis par votre académie)
- Dernier diplôme obtenu (attestation de résultats du Bac ou diplôme du bac, BTS, Licence, Master)

### **Pour les étudiants boursiers :**

- Attribution conditionnelle ou définitive de bourse pour l'année scolaire 2023-2024

ATTENTION : pour les étudiants dont la demande de bourse s'est effectuée dans une académie hors Ile-de-France, dès votre inscription, merci de contacter votre Crous d'origine afin de procéder au transfert de votre dossier au Crous de Paris faute de quoi, votre bourse ne pourra pas être versée et vous devrez vous acquitter des frais d'inscription.

**Votre dossier administratif sera à envoyer uniquement par e-mail à l'adresse suivante :**

**[inscriptions@beauxartsparis.fr](mailto:inscriptions@beauxartsparis.fr)**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

**Le paiement des droits d'inscription interviendra au mois de septembre.**